

REGLEMENT

ORGANISATEUR

Le concours est organisé par l'asbl Maison du Tourisme du Pays de Herve.

DUREE DU CONCOURS

Du samedi 01 avril au mardi 31 octobre 2023.

PRINCIPE

Balade familiale de 20 km sous forme de cyclo-enquête. Le cycliste utilise un bracelet point-nœuds, son smartphone et/ou un carnet de route et marque quelques pauses pour répondre aux 20 questions d'observation.

PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite. Les participants peuvent déposer leur formulaire de participation à la maison du tourisme ou le complètent en version digitale.

GAGNANTS

Les gagnants seront tirés au sort parmi les meilleurs scores du quiz (note sur 20). Un seul gagnant par adresse postale et par personne.

PRIX

Les gagnants tirés au sort se partageront des bons d'achat d'une valeur totale de 500 €.

ENGAGEMENT

La participation au concours entraîne expressément l'acceptation du présent règlement. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables si, suite à un cas de force majeure ou de toute cause indépendante de leur volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours devait être modifié ou purement et simplement annulé. Les organisateurs trancheront les cas non prévus au présent règlement.

VIE PRIVEE

Le gagnant accepte par son inscription que son nom et sa localité figurent sur le site web de l'asbl Maison du Tourisme du Pays de Herve et dans tout autre média ou réseau social.